



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouméa, le 21 mars 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE HAUT-COMMISSAIRE REQUISITIONNE DES STATIONS SERVICE AFIN DE RAVITAILLER LES SERVICES PRIORITAIRES

Depuis le mercredi 20 mars, le filtrage de deux dépôts de carburant sur Ducos par le syndicat des rouleurs et du BTP et l'association Citoyenne Nouvelle-Calédonie génère des difficultés d'approvisionnement dans les stations-service du territoire.

Au regard de la situation, le haut-commissaire en appelle à la responsabilité et au civisme de chacun. Il invite les automobilistes à se rendre dans les stations-service que lorsque cela est strictement nécessaire.

Afin de prévenir toute difficulté d'approvisionnement en carburant des services prioritaires de sécurité et de secours (cf. annexe 1) et d'assurer leur fonctionnement régulier, le haut-commissaire a décidé de réquisitionner à compter de vendredi 22 mars à 9h00 15 stations-service (annexe 2).

Cette mesure permettra de garantir la continuité du service public sur l'ensemble du territoire.

Les stations réquisitionnées devront limiter la distribution de carburant au bénéfice des véhicules prioritaires de sécurité et de secours tels que définis par l'arrêté de réquisition.

Il est rappelé l'interdiction de vendre, d'acheter, de distribuer ou encore de transporter du carburant dans tout récipient transportable (jerricans, bidons).

Les services de l'État sont mobilisés et restent attentifs à l'évolution de la situation.

Contact presse
Bureau de la communication interministérielle

Tel : (+687) 83 09 17 – Coralie WAGNER
Mail : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr
www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

1 rue du Maréchal FOCH, BP C5,
98 844 Nouméa Cedex

Annexe 1 : identification des personnels prioritaires et personnels d'urgence

- Service d'intervention d'urgence et de secours
 - ordre public, sécurité et justice : police, gendarmerie, douanes, administration pénitentiaire, magistrats
 - incendie et secours (DSCGR, sapeur-pompiers, SAMU et ambulances)
 - contrôleurs aériens

- Services sanitaires ou de soins à la personne
 - activité hospitalière et centre de dialyse (tout personnel)
 - véhicule sanitaire privés
 - soins à domicile
 - livraison de produits pharmaceutiques et sanguins
 - professionnels de santé libérales (médecins, infirmiers, sage-femme)
 - transport funéraire

- Autres services d'urgence
 - intervention d'urgence sur les réseaux (eau, électricité, gaz et téléphonie)
 - opérateur pétroliers
 - transport en commun .
 - membre de la présente cellule de crise

Les personnes exerçant une activité prioritaire devront justifier auprès des forces de l'ordre, de l'activité exercée par la présentation d'une carte professionnelle ou d'une autorisation nominative fournie par la cellule de crise, accompagnée d'une pièce d'identité valide.

Annexe 2 : liste des stations-service réquisitionnées

Nom de l'exploitant	Adresse	Réseau
Hedi OUHARROU	Delco	Mobil
Ismael MILOUD SARL NIMA	Victoire	SSP
Yveric BLANC SARL YCAM	Rocade	TotalEnergies
Emmanuel BOUILLON SARL KEPALA	Apogoti	SSP
Nicolas DEVAUD VDE Service SARL	Conception	Mobil
Maxime JEULIN PPAP Boulouparis	Boulouparis	Mobil
Cayandra DEBELS SARL Central équipement	La Foa	SSP
Jean-Philippe HUREY SARL SSB	Bourail	TotalEnergies
Eric MANUGUERRA SARL Auto service	Poindimié	TotalEnergies
Pedro SANTOS SARL STS BACO	Baco	SSP
Marianne ALQUIER AJ& CIE SARL	Koumac	Mobil
Yannick PANTALONI Kuto Service	Kuto Service	TotalEnergies
Nelson WAHEO SARL Beurivage	Maré	SSP
SARL Atrekam	Kumo	SSP
Albert LAEN SARL EIRD	Ouvéa	SSP